



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SAINT-BRIEUC, LE 7 JUILLET 2023

PROTECTION DE L'ENFANCE

CHRISTIAN COAIL ET CINDERELLA MARCHAND ACCUEILLENENT ISABELLE SANTIAGO ET VISITENT LES INFRASTRUCTURES DE L'AIDE SOCIALE A L'ENFANCE

Christian Coail, président du Département et Cinderella Marchand, vice-présidente du Département à l'Enfance-Famille, ont accueilli Isabelle Santiago, députée de la 9^e circonscription du Val-de-Marne ce vendredi 7 juillet. Au cours de cette rencontre, les problématiques et les défis que rencontre le système de protection de l'Enfance en Côtes d'Armor ont été abordés.

Isabelle Santiago, députée de la 9^e circonscription du Val-de-Marne, était jusqu'aux élections législatives vice-présidente du Département du Val-de-Marne déléguée à la protection de l'enfance et de l'adolescence. Membre de la délégation aux droits des enfants à l'Assemblée nationale, elle a notamment porté la récente proposition de loi visant à mieux protéger les enfants victimes de violences intrafamiliales.

Le président **Christian Coail** l'a annoncé dès l'été 2021 : la protection de l'enfance sera la grande priorité du mandat. Conscient des tensions qui pèsent sur le système de protection de l'enfance, le Département a décidé d'allouer des moyens considérables à cette politique avec une **augmentation de 30 % du budget** dédié à cette politique publique entre 2022 et 2023. Au total, **195 places d'accueil ont été créées ainsi que 35 postes**. Un travail de valorisation du métier d'assistant familial et d'amélioration des conditions de rémunération a également été mené.

Concernant le CDEF, qui constitue l'un des piliers de la protection de l'enfance en Côtes d'Armor, un soutien significatif de **986 000 euros** sera soumis au vote de l'assemblée lors de la session de novembre 2022 pour des renforts de personnels. La **création de 7 postes** a également été actée, notamment pour le dispositif répit/ressources des jeunes accueillis en foyer. Face à l'injustice de la prime Ségur qui ne concernait pas tous les agents, le Département a octroyé une **prime de 180 euros par mois aux oubliés du Ségur**.

Mais malgré un effort budgétaire inédit du Département, des problèmes structurels persistent générant un sentiment d'insécurité pour les enfants accueillis et une tension accrue au niveau des professionnels.

Dans le contexte de tensions qui pèsent sur l'ensemble des acteurs de la protection de l'enfance et face à des besoins de prise en charge de plus en plus complexes, le Département tient à interpeller l'État sur le financement de cette politique et pointe la nécessité de travailler de manière transversale, notamment via l'Agence Régionale de Santé et l'Éducation Nationale.

CHIFFRES CLÉS

31,8 jeunes pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans sont accompagnés ou accueillis au titre de la protection de l'enfance. Ce ratio place les Côtes d'Armor au **15^e rang des départements**, devant la moyenne nationale située à 23,1 pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans, mais également devant la moyenne bretonne fixée à 25 jeunes pour 1000 jeunes de moins de 20 ans.

Deux fois moins de professionnels soignants en pédopsychiatrie dans le département qu'en France (66,4 pour 100 000 habitants contre 134,7 en France) [source : projet territorial de Santé Mentale des Côtes d'Armor]

13 % des jeunes accompagnés dans des structures de l'aide sociale à l'enfance ont une notification maison départementale des personnes handicapées [source : étude DRESS 2022]

15 % des enfants pris en charge par des structures médico-sociales pour enfants et adolescents en situation de handicap bénéficient d'une mesure d'aide sociale à l'enfance. [source : étude DRESS 2022]

CONTACT PRESSE

Direction de la communication - Marion Sevenier - marion.sevenier@cotesdarmor.fr - 02 96 77 69 55 / 07 64 70 03 83